

**DEC133344DR01**

**Décision portant nomination de Mme Claire BEAUVINEAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8151 intitulée Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8151 intitulée Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI) et nommant M. Daniel SCHERMAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 6 juillet 2012 ;

Considérant que Mme **Claire BEAUVINEAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du 13 au 15 mai, puis du 12 au 14 juin 2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Claire BEAUVINEAU**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8151 intitulée Unité de Pharmacologie Chimique et Génétique et d'Imagerie (UPCGI) à compter du 15 juin 2013.

Mme **Claire BEAUVINEAU** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Claire BEAUVINEAU** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 30 septembre 2013

Daniel SCHERMAN

Directeur de l'UMR 8151

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional INSERM Paris 5